

LES CONCESSIONNAIRES HYDRAULIQUES UN OUTIL DE **SERVICE PUBLIC**



EN OCTOBRE 2015, LA COMMISSION EUROPÉENNE A ADRESSÉ UNE MISE EN DEMEURE – MED – À L'ÉTAT FRANÇAIS SUR LES CONCESSIONS HYDROÉLECTRIQUES D'EDF.

Cette Mise en Demeure évoque, pour motif, que la concentration des moyens de production d'électricité nuit à la concurrence sur le marché de la vente de l'électricité aux clients finaux. De ce fait, elle remet en cause également la dimension intégrée de l'opérateur EDF.

Les Fédérations Syndicales Européennes, **Industri'All et EPSU**, les Fédérations Françaises **CFDT, CFE-CGC, CGT et FO** sont fortement préoccupées par la portée et les conséquences de cette Mise en Demeure.

Cette dernière peut résulter d'une décision de concurrence très large et d'une privatisation potentielle de tout ou partie des concessions hydroélectriques en France.

Les risques complémentaires résident dans la déstructuration du système hydroélectrique français et l'affaiblissement d'EDF avec des conséquences directes et indirectes sur l'emploi !

DES CONCESSIONNAIRES HISTORIQUES

**PRODUCTEURS D'ÉLECTRICITÉ RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT
ACTEURS DE LA GESTION DE L'EAU, DE L'INNOVATION et de L'EMPLOI
AU SERVICE DES TERRITOIRES**

**PRODUCTION, SÛRETÉ, ENVIRONNEMENT, PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES,
ÉCONOMIE LOCALE, TOURISME, GESTION DE L'EAU ET DES CRUES**

UN MODÈLE DE **SERVICE PUBLIC** EN FRANCE

La France s'est dotée d'un **parc de production hydroélectrique pour répondre au développement du pays et des territoires**. Cette énergie est **nationale, renouvelable, décarbonée et stockable** et exploitée par différents concessionnaires, **dont EDF**.

Des barrages dans une **logique de service public, au bénéfice de tous les utilisateurs** de l'eau - production d'électricité, eau potable, irrigation, tourisme, gestion de l'eau... **Cet équilibre économique est à préserver**.

L'électricité d'origine hydraulique est **la première énergie renouvelable dans le monde avec près de 20% de production**, après le charbon et le gaz. En France, elle représente en moyenne 13 % de la production nationale.

Respectueuse de l'environnement, l'hydroélectricité n'émet ni CO₂ ni gaz polluant et ne participe donc pas à l'augmentation de l'effet de serre, ni à la pollution de l'air.

Le parc hydroélectrique français fournit des services aux systèmes électriques français et européen (réglages de fréquence et de tension) indispensables à leur équilibre : une sécurité du système à ne pas négliger !

La multiplication d'acteurs dans le domaine de l'hydroélectricité fait courir un risque de désoptimisation élevée, avec des conséquences potentielles sur la sûreté des barrages et la sécurité des biens et des personnes.

Une ouverture à la concurrence accélérée et précitée des concessions hydrauliques n'apporterait aucun avantage aux consommateurs qui bénéficient en France de prix de l'électricité parmi les plus bas de la zone Euro.

Elle comporterait en outre un risque de complexification de la gestion de l'ensemble du système électrique car la recherche de profits passera au-dessus de l'intérêt collectif. N'oublions pas le rôle majeur de l'hydraulique qui est de plus en plus sollicité pour gérer les aléas climatiques grandissants et l'insertion sur le réseau électrique des énergies intermittentes - éolien et solaire... Souvenons-nous que c'est grâce à la gestion optimisée et structurée de l'hydraulique en France qui a évité le black-out suite à l'accident en Allemagne, le 4 novembre 2006. L'évolution dans ce secteur stratégique serait également visible dans la gestion de l'eau et ses retombées économiques, aujourd'hui assurées en grande partie par EDF - qui gère 75% des eaux de surface artificielles en France - ce qui a permis de gérer au mieux les derniers épisodes de sécheresse.

UN FREIN AUX INVESTISSEMENTS

La mise en concurrence des concessions hydrauliques génère, de fait, un frein aux investissements en cours et prévus dans les territoires car il deviennent incertains. Cela aura des conséquences fortes sur la création d'emplois et sur le soutien économique des régions.

Les opérateurs ayant besoin de visibilité dans le secteur hydroélectrique pour investir, la Mise en Demeure renforce ce risque sur les territoires et les emplois.

...AU-DELÀ DU CAHIER DES CHARGES, L'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR LES TERRITOIRES ET LES EMPLOIS

■ DÉVELOPPER LES ÉCOSYSTÈMES ET GARANTIR L'ÉQUILIBRE DES COURS D'EAU

EDF s'attache à renforcer l'équilibre entre son activité industrielle et le respect de l'environnement.

Par exemple, les conventions éclusées : EDF adapte sa production d'électricité en fonction des cycles de vie et de reproduction des poissons par la maîtrise des vitesses de variation des niveaux des cours d'eau pour ne pas les piéger dans des zones asséchées.

—→ **Demain, sous-couvert de la Mise en Demeure, la multiplication d'acteurs obérrera cette gestion de migration des espèces protégées.**



■ FAVORISER L'EMPLOI INDUSTRIEL ET L'ÉCONOMIE LOCALE

Par exemple, l'emploi des prestataires. Réaliser des ateliers de savoir-faire industriel, créer des espaces collaboratifs pour développer des projets innovants...

—→ **Demain, avec la Mise en Demeure, quel impact sur le tissu industriel et l'emploi par la multiplication d'acteurs et une gestion de l'hydraulique incertaine ?**

Chez EDF, 6 000 emplois directs sont menacés et un impact certain sur les emplois indirects est à redouter.

■ SOUTENIR LES OFFRES TOURISTIQUES POUR LA CRÉATION ET LE MAINTIEN DE L'EMPLOI DANS LES TERRITOIRES

EDF, 3^{ème} acteur de tourisme en France au service des territoires

Par exemple, Sensibilisation par l'ouverture au public d'espace dédiés au fonctionnement des installations hydrauliques et découverte du patrimoine industriel et local

—→ **Demain, sous-couvert de la Mise en Demeure, ces services d'intérêt général ne vont pas perdurer dans un système désoptimisé et financiarisé.**

DES CONCESSIONNAIRES HYDRAULIQUES RECONNUS

La mise en demeure d'Octobre 2015, qui a pour objet le marché français de l'électricité et en particulier les concessions hydroélectriques, stipule : *"Sans préjudice de sa position finale, la Commission considère que l'attribution à Électricité de France et le maintien à son bénéfice de l'essentiel des concessions hydroélectriques en France constituent des mesures contraires à l'article 106 du traité de l'Union, lu en combinaison avec l'article 102 de ce même traité."*

Nous, les salariés et les représentants du personnel, ne partageons pas l'approche strictement concurrentielle que les services de la Commission développent dans leur analyse du marché français de l'électricité, qui implique un marché dérèglementé et libéralisé tel qu'il a été imaginé depuis les années 1990.

Force est pourtant de constater que les projections sur lesquelles reposait cette stratégie n'ont pas été confirmées et que le système électrique européen est en crise. Ni la sécurité des approvisionnements, ni la préservation de la compétitivité européenne, ni la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre ne sont réellement assurées.

Pour le citoyen consommateur, censé être le premier bénéficiaire de la "concurrence," les prix de détail ont fortement augmenté et la précarité énergétique s'est fortement accrue dans l'ensemble des pays de l'Union. Seul bémol, la faiblesse des tarifs de gros actuels sur la bourse de l'électricité, concordance d'un certain nombre de facteurs conjoncturels.

Dans cette optique, l'avenir des missions dévolues au parc de production hydroélectrique français est un sujet de premier ordre qui ne saurait se résoudre à une procédure d'infraction sur la base des articles 102 et 106 du traité de l'Union et à l'argumentaire concurrentiel développé dans les annexes de la mise en demeure du 22 octobre dernier. Enjeux environnementaux liés aux usages de l'eau, enjeux climatiques liés à la production électrique décarbonée qu'est l'hydroélectricité, enjeux de sûreté du système électrique portés par le parc hydroélectrique, ces missions sont nombreuses et d'importance.

Alors que la situation financière du premier énergéticien français ne manque pas d'inquiéter, nous considérons que l'entreprise EDF ne peut pas davantage être fragilisée au moment où elle fait face à des investissements massifs pourtant essentiels à la sécurité des approvisionnements électriques de la France et de l'Europe, au regard de la position centrale qu'occupe la France dans le système électrique européen.

C'est dans cette perspective que les organisations syndicales CGT, CFE-CGC, CFTD et FO des entreprises du secteur énergétique français et les fédérations IndustriAll European Trade Union et EPSU, tiennent à vous alerter suite à la lettre de mise en demeure en date du 22 octobre 2015 qui a été adressée à la France par la Commission européenne.

L'eurosepticisme monte, les emplois sont menacés ! N'oubliez pas que le modèle énergétique français, au-delà de ces différents champs transverses, constitue un élément majeur pour les industriels et contribue à une industrialisation du pays déjà malheureusement trop proche des seuils critiques.

